

Produit Intérieur Brut

Novembre 2021

2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Le Produit Intérieur Brut.....	4
1.1 Contexte économique international.....	4
1.2 Résultats du PIB national.....	5
1.2.1 Synthèse des résultats.....	5
1.2.2 Présentation synthétique de l'agrégat.....	6
1.2.3 Structure du PIB.....	7
1.2.4 PIB par secteur d'activité.....	8
1.3 Le PIB « per capita ».....	10
1.3.1 Le PIB « per capita » : la présence sur le territoire économique.....	10
1.3.2 Le PIB par salarié.....	11
1.3.3 Le PIB par salarié à Monaco et en France.....	11
2. Méthodologie et dispositif de calcul du PIB	13
2.1 Cadre réglementaire et méthodologie retenue.....	13
2.1.1 Le Système Européen des Comptes 1995 (SEC 95).....	13
2.1.2 Le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010).....	13
2.1.3 Le PIB au cœur du raisonnement économique.....	13
2.1.4 La détermination du PIB.....	14
2.2 Dispositif mis en place en Principauté.....	15
2.2.1 Détermination des algorithmes de calcul.....	15
2.2.2 Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB.....	15
2.2.3 Détermination du PIB par secteur.....	16
2.2.4 Un PIB en euros courants et en euros constants.....	17
2.3 Algorithme de calcul du PIB.....	17
2.3.1 Produit Intérieur Brut.....	17
2.3.2 Rémunérations et charges sociales (D1).....	17
2.3.3 Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes.....	17
2.3.4 Impôts sur la production (D2).....	17
2.3.5 Subventions (D3).....	18
3. Annexe : Taux de croissance du PIB en volume	19

INTRODUCTION

Ce document présente les résultats du calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) pour l'année 2020 et rappelle les grands principes et choix méthodologiques nécessaires à son élaboration.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) synthétise l'activité économique et constitue un élément d'information indispensable dans le débat économique contemporain. Il permet de suivre et d'apprécier l'efficacité des politiques économiques menées et d'établir des comparaisons avec d'autres États, notamment au sein de l'Union européenne.

L'année 2005 fut celle du premier calcul du PIB en Principauté qui fait désormais l'objet d'un rapport annuel. Depuis 2006, les résultats sont détaillés par secteur d'activité et présentés également en euros constants, permettant de corriger les effets de l'inflation. En 2018, la « Base 100 en 2014 » a été adoptée en lieu et place de la « Base 100 en 2010 ». Cela a entraîné une modification des montants des PIB en volume et donc des taux de croissance.

Enfin, les données du PIB N-1 sont enrichies des déclarations arrivées après la date limite. Une nouvelle extrapolation est ainsi calculée et intégrée.

1. Le Produit Intérieur Brut

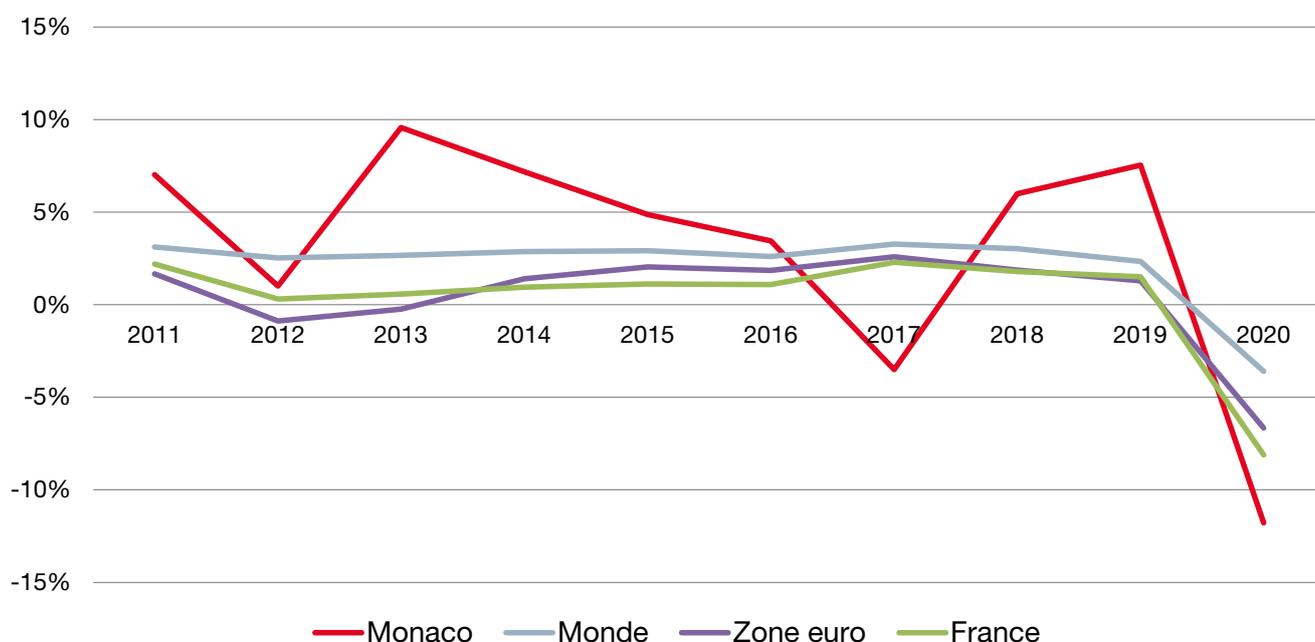
1.1 Contexte économique international

L'année 2020 restera une année tristement exceptionnelle, compte tenu de la pandémie de Covid-19, qui a paralysé l'économie mondiale. À Monaco comme dans bien des pays, la crise sanitaire et les mesures mises en place pour l'endiguer, comme les restrictions dans les commerces ou restaurants et surtout le confinement, ont eu évidemment un impact négatif sur la croissance. L'activité économique de quasiment tous les pays a plongé au premier semestre dans des proportions inédites, avant de connaître des rebonds d'ampleur variée. Si la plupart des pays ont vu leur PIB¹ reculer (Fédération de Russie -3,0 %, États-Unis -3,5 %, Allemagne -4,9 %, Royaume-Uni -9,8 %, etc.), la Chine (+2,3 %) ou l'Irlande (+3,4 %) sont de rares exceptions puisque leur activité économique s'est accrue en 2020. Dans plusieurs pays et notamment en Europe, des mesures ont été instaurées par les gouvernements pour permettre de limiter les conséquences néfastes de la crise sur l'emploi et de préserver une part importante du revenu des ménages et des entreprises. Mais ces politiques ont un coût qui se répercute sur la croissance (Zone Euro -6,7 %). Les petites économies sont souvent plus impactées : Malte (-7,0 %), Saint-Marin (-9,7 %) ou Andorre (-12,0 %). En Principauté également, des aides ont été mises en place pour soutenir et relancer l'économie.

À Monaco, l'annulation de manifestations comme le Grand Prix de Formule 1 ou le Monaco Yacht Show a eu des conséquences sur les Autres activités de service mais également dans de nombreux secteurs comme l'Hébergement et restauration, le Commerce de détail ou le Transport et l'entreposage.

Le PIB monégasque pour l'année 2020 s'élève à 5,97 milliards d'euros contre 6,60 milliards en 2019. Il régresse de -11,8 % en volume, correction faite de l'inflation.

FIGURE 1 : Évolution décennale du taux de croissance du PIB selon la zone géographique



¹ Voir annexe : tableau des taux de croissance du PIB

1.2 Résultats du PIB national

1.2.1 Synthèse des résultats

Le PIB monégasque pour l'année 2020 est de 5,97 milliards d'euros contre 6,60 milliards en 2019 (cf. tableau 1). Il régresse de -11,8 % en volume, correction faite de l'inflation (cf. tableau 2). Après deux années de forte croissance (+6,0 % et +6,9 %), il recule et retrouve un niveau légèrement inférieur à celui de 2018.

La rémunération des salariés diminue mais moins nettement que l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). L'intervention de l'État pour soutenir l'économie a eu pour conséquence le doublement des subventions. Les Impôts, malgré la régression du chiffre d'affaires, progressent (cf. tableau 3).

Malgré la mise en place du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), le nombre de salariés actifs, ayant travaillé au moins une heure durant le mois de décembre 2020, recule (-1 948 soit -3,4 %). La masse salariale diminue (-5,5 %). Elle représente toujours près de la moitié du PIB (44,3 %) hors subventions. Cela correspond à la redistribution sous forme de salaires et cotisations de la richesse annuellement créée.

Les impôts versés sur les produits augmentent assez nettement (+8,0 %) : ils contribuent à hauteur de 14,0 % à la richesse produite. C'est principalement la croissance de la TVA et surtout de celle de la TVA immobilière qui expliquent cette progression.

Le montant des subventions a doublé (+100,4 %), conséquence de la politique volontaire de soutien du Gouvernement.

L'EBE global recule nettement (-7,0 %). Il représente 41,7 % du PIB hors subventions. Les performances économiques sectorielles font apparaître, comme tous les ans, de grandes disparités selon l'activité (cf. tableau 4). Seuls quatre Grands Secteurs d'Activité (GSA), sur les douze que compte l'économie monégasque, ont vu leur PIB sectoriel augmenter. Mais cette croissance reste très modérée.

Les trois secteurs économiques les plus importants de la Principauté, en termes de PIB, sont les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, les Activités financières et d'assurance et la Construction (cf. figure 5). Ils représentent plus de la moitié (50,1 %) de la richesse produite.

Le PIB « per capita » s'élève à 69 380 euros. Il régresse de -10,4 % en volume (cf. tableau 6). Le PIB par salarié, indicateur de productivité, diminue également (-8,7 %) à 106 719 euros (cf. tableau 7).

1.2.2 Présentation synthétique de l'agrégat

Le PIB 2005 constitue l'année de base pour cet agrégat. Il est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants. La croissance est calculée sur l'évolution du PIB en valeur corrigé de l'inflation (PIB en volume). L'indice utilisé pour cette correction est calculé annuellement par l'INSEE. L'année de référence (base 100) est réactualisée tous les 5 ans. En 2018, l'année 2014 a remplacé l'année 2010 comme référence. Ce changement a modifié, à la marge, le montant des PIB en volume et leurs évolutions.

TABLEAU 1 : PIB en valeur²

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,7	5 693,0	6 091,9	6 595,9	5 967,6

Source : IMSEE

Unité : million d'euros

TABLEAU 2 : PIB en volume³

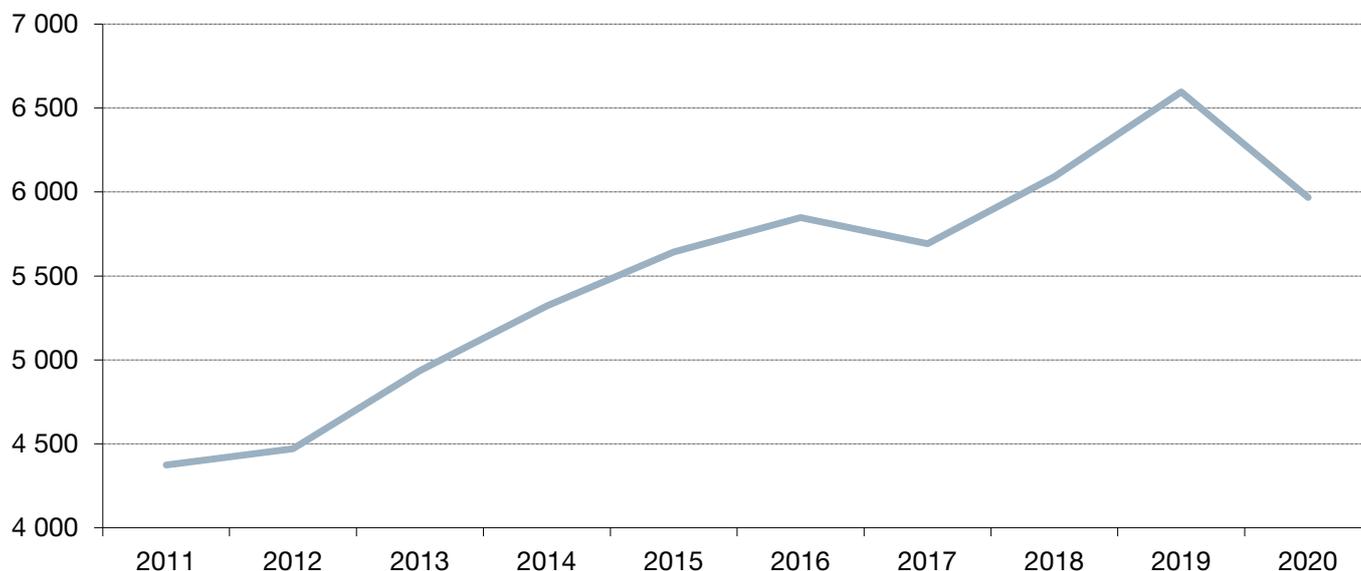
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB en valeur	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,7	5 693,0	6 091,9	6 595,9	5 967,6
Indice des prix	97,5	98,7	99,4	100,0	101,1	101,7	102,2	103,2	104,5	107,2
PIB en volume	4 485,2	4 530,6	4 964,4	5 321,3	5 580,1	5 772,7	5 570,6	5 902,4	6 310,0	5 568,4
Evolution en volume		1,0%	9,6%	7,2%	4,9%	3,5%	-3,5%	6,0%	6,9%	-11,8%

Sources : INSEE, IMSEE

Unité : million d'euros

Le PIB de la Principauté s'élève à 5,97 milliards en 2020. Après deux années de croissance, le PIB monégasque recule (-11,8 %). Toutefois, sur la décennie, il a augmenté de +2,4 % en moyenne annuelle.

FIGURE 2 : Evolution décennale du PIB en millions d'euros courants



Source : IMSEE

Unité : million d'euros

² Le PIB en valeur est exprimé en « euros courants ».

³ Le PIB en volume est exprimé en « euros constants » base 100 en 2014. Il est corrigé de l'inflation par l'Indice des prix du produit intérieur brut et de ses composantes publiées par l'INSEE.

1.2.3 Structure du PIB

Hormis les Impôts, toutes les composantes ont un impact négatif sur le PIB.

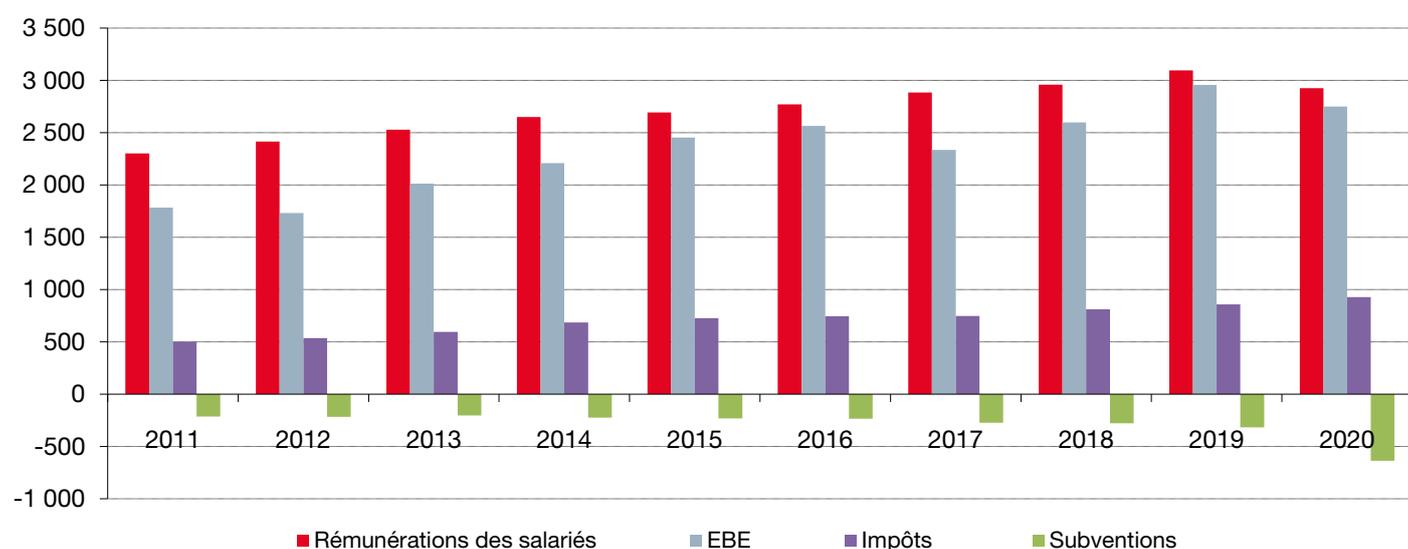
TABLEAU 3 : Structure du PIB en millions d'euros courants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 19/20
Rémunérations des salariés	2 301,0	2 415,3	2 528,7	2 649,6	2 694,7	2 772,0	2 884,9	2 959,6	3 096,8	2 925,3	-5,5%
EBE	1 784,5	1 732,8	2 013,0	2 210,4	2 453,7	2 564,8	2 334,5	2 598,6	2 957,9	2 751,0	-7,0%
Impôts	501,4	537,4	596,8	685,4	726,2	746,0	746,5	811,4	858,8	927,5	8,0%
Subventions	-212,7	-215,6	-202,4	-224,1	-231,0	-235,1	-272,9	-277,6	-317,5	-636,2	100,4%
PIB en valeur	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,7	5 693,0	6 091,9	6 595,9	5 967,6	-9,5%

Source : IMSEE

Unité : million d'euros

FIGURE 3 : Évolution des composantes du PIB en millions d'euros courants



Source : IMSEE

Unité : million d'euros

Depuis 2011, c'est seulement la seconde fois que le nombre de salariés (public + privé) baisse. En effet, après les -0,5 % de 2015, il régresse en 2020 de 3,4 %. La masse salariale recule quant à elle de 5,5 %. Toutefois, sur la décennie, la rémunération des salariés a augmenté en moyenne de 2,7 % par an. Elle représente près de la moitié (44,3 %) de la richesse créée (hors subventions).

L'EBE global diminue nettement (-7,0 %). Malgré cette baisse, son taux de croissance annuel moyen est de +4,9 % sur la décennie. L'EBE représente 41,7 % du PIB hors subventions.

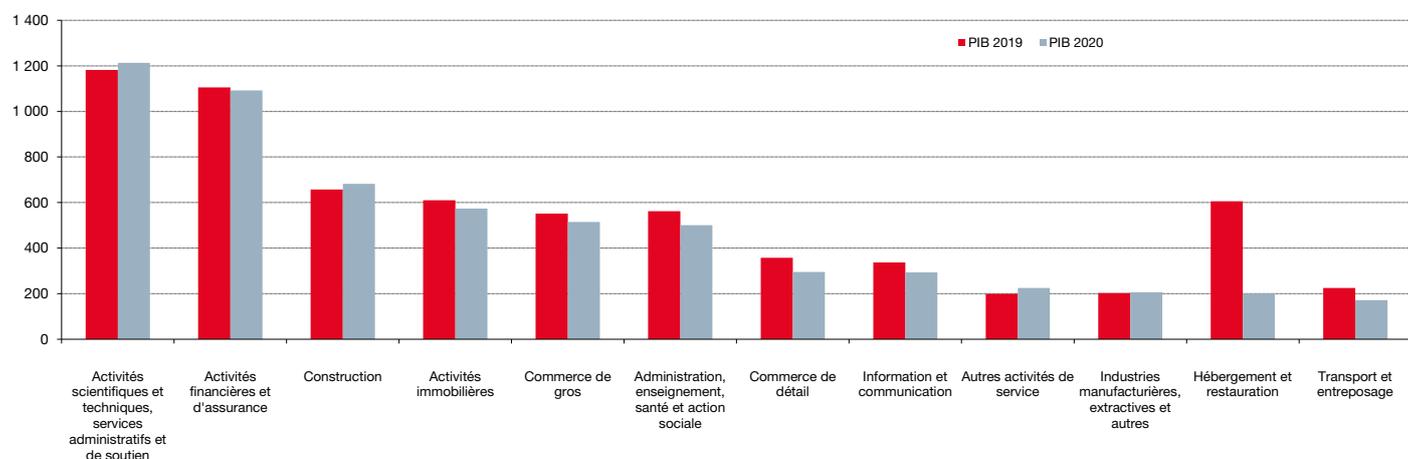
Les impôts augmentent assez fortement (+8,0 %). Ils contribuent à hauteur de 14,0 % à la richesse produite. C'est principalement la croissance de la TVA et surtout de celle de la TVA immobilière qui expliquent cette progression.

Le montant des subventions, conséquence de la politique de soutien du Gouvernement, a doublé (+100,4 %).

1.2.4 PIB par secteur d'activité

Seuls quatre secteurs sur douze voient leur PIB augmenter par rapport à 2019.

FIGURE 4 : PIB par secteur en 2019 et 2020 en millions d'euros courants



Source : IMSEE
Unité : million d'euros

TABLEAU 4 : PIB en valeur par secteur exprimé en millions d'euros courants

	PIB 2011	PIB 2012	PIB 2013	PIB 2014	PIB 2015	PIB 2016	PIB 2017	PIB 2018	PIB 2019	PIB 2020	Var 19/20	Poids 2020
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	693,5	771,3	826,3	835,5	837,5	866,7	967,0	1 091,3	1 181,7	1 212,7	2,6%	20,3%
Activités financières et d'assurance	722,7	750,5	822,0	897,4	947,7	939,1	1 011,1	968,5	1 105,9	1 092,6	-1,2%	18,3%
Construction	290,6	325,3	381,6	415,5	718,8	837,9	494,3	576,8	656,8	682,0	3,8%	11,4%
Activités immobilières	360,9	339,3	415,5	540,5	494,2	520,2	567,0	614,7	610,0	574,0	-5,9%	9,6%
Commerce de gros	455,9	372,7	414,3	483,9	541,9	510,3	479,6	565,8	551,4	515,2	-6,6%	8,6%
Administration, enseignement, santé et action sociale	348,9	349,6	392,4	409,6	404,3	406,1	411,2	422,6	562,1	501,0	-10,9%	8,4%
Commerce de détail	311,9	311,3	346,3	355,8	334,3	343,4	346,0	336,1	357,7	294,9	-17,6%	4,9%
Information et communication	272,0	255,3	242,5	244,2	250,2	271,8	302,4	314,7	337,3	293,2	-13,1%	4,9%
Autres activités de service	181,9	252,6	231,3	343,3	266,8	370,6	194,6	260,7	198,8	224,7	13,0%	3,8%
Industries manufacturières, extractives et autres	270,4	252,6	308,5	256,6	274,5	229,4	234,4	223,0	203,0	206,3	1,6%	3,5%
Hébergement et restauration	304,6	321,1	360,0	347,0	374,2	360,3	466,5	511,7	605,9	199,9	-67,0%	3,3%
Transport et entreposage	160,9	168,2	195,2	192,1	199,1	192,0	218,6	206,0	225,2	171,2	-24,0%	2,9%
PIB	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,7	5 693,0	6 091,9	6 595,9	5 967,6	-9,5%	100%

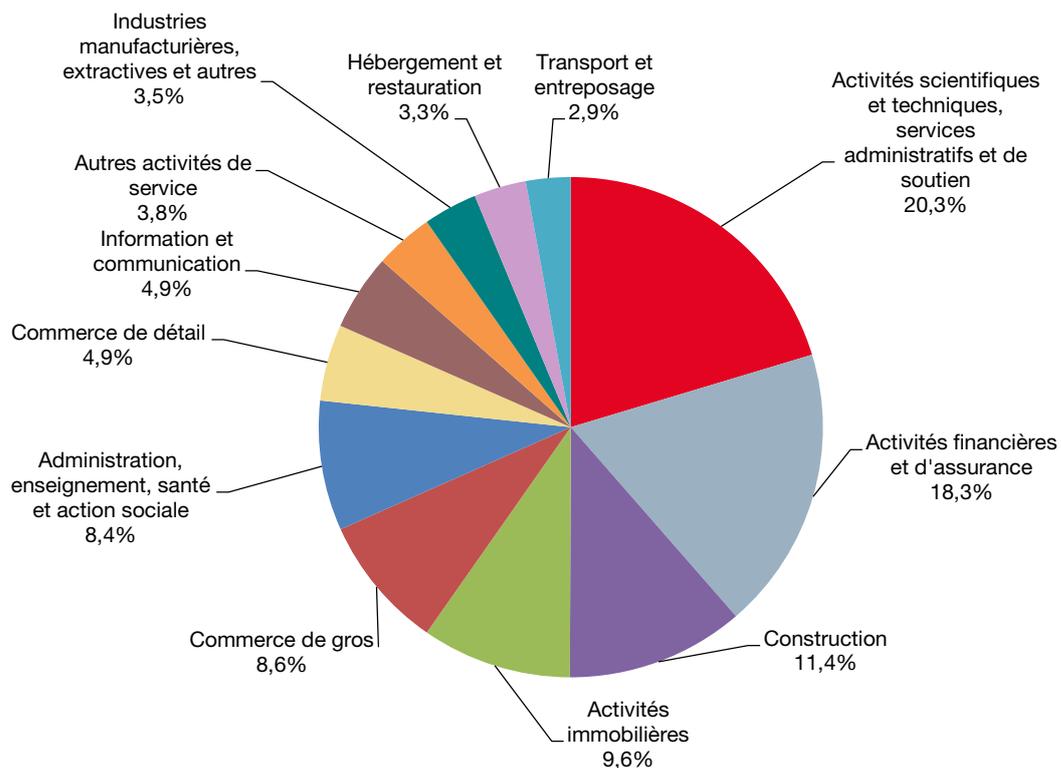
Source : IMSEE
Unité : million d'euros

Les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien conservent leur rang de premier contributeur du PIB monégasque. Ce sont principalement les activités de soutien à la Construction qui ont tiré vers le haut le PIB sectoriel. Malgré leur recul (-1,2 %), les Activités financières et d'assurance restent à la deuxième place. Ces deux secteurs représentent plus du tiers du PIB (+38,6 %).

La Construction conforte sa troisième place avec une hausse de son PIB sectoriel (+3,8 %).

La plus forte baisse sectorielle est celle de l'Hébergement et restauration : -67,0 %.

FIGURE 5 : Répartition sectorielle du PIB 2020



Source : IMSEE

Trois secteurs créent plus de la moitié (50,1 %) de la richesse produite en Principauté :

- les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (20,3 %) ;
- les Activités financières et d'assurance (18,3 %) ;
- la Construction (11,4 %) qui reste sur le podium avec le recul des Activités immobilières.

1.3 Le PIB « per capita »

La situation de la Principauté de Monaco est atypique par bien des aspects, notamment en ce qui concerne d'une part, sa population résidente et d'autre part sa population salariée.

En effet, en 2020, pour 38 350 résidents, on compte 55 919 salariés actifs, dont 85 % sont domiciliés hors Monaco. Cette situation très singulière, unique au monde, rend les comparaisons internationales délicates et l'utilisation de certains indicateurs internationaux traditionnels inappropriée. C'est le cas en particulier de l'indicateur classique du PIB par habitant.

Cependant, afin de permettre de situer la Principauté dans son environnement et dans un contexte international, deux types de PIB par individu sont calculés « ad hoc ».

Il s'agit d'une part, d'un PIB « per capita », calculé depuis 2005 et d'autre part, d'un PIB par salarié.

1.3.1 Le PIB « per capita » : la présence sur le territoire économique

Le Système Européen Comptable (SEC) retient, pour le calcul du PIB par habitant, la population résidente sur le territoire économique. Toutefois, il importe de tenir compte des spécificités économiques locales.

Dans le cas de la Principauté, la population salariée est notamment composée de « pendulaires » ne résidant pas sur le territoire monégasque. Compte tenu de leur poids économique et de leur participation quotidienne à la création de richesse, il est apparu pertinent pour le calcul du PIB « per capita » que soit déterminée une population de référence.

La population de référence retenue comprend deux composantes : la population résidente et celle non-résidente salariée sur le territoire économique.

TABLEAU 5 : Population de référence pour le calcul du PIB « per capita »

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 19/20
Résidents (toutes nationalités)	36 750	37 350	37 900	37 500	38 300	38 300	38 150	38 350	0,5%
Salariés non résidents	41 884	43 218	42 931	43 559	45 497	47 576	49 224	47 663	-3,2%
dont salariés privé hors MC	39 829	41 094	40 726	41 306	43 155	45 153	46 722	45 051	-3,6%
dont salariés public hors MC	2 055	2 124	2 205	2 253	2 342	2 423	2 502	2 612	4,4%
Population totale de référence	78 634	80 568	80 831	81 059	83 797	85 876	87 374	86 013	-1,6%

Le recensement de la population en 2016 a permis d'actualiser les estimations de population précédemment effectuées. La population globale de référence en 2020 s'élève à 86 013 (-1 361).

TABLEAU 6 : PIB « per capita »

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB en millions d'euros courants	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,7	5 693,0	6 091,9	6 595,9	5 967,6
Population totale retenue	78 634	80 568	80 831	81 059	83 797	85 876	87 374	86 013
PIB "per capita" en euros courants	62 772	66 047	69 820	72 141	67 938	70 939	75 491	69 380
<i>Indice des prix</i>	<i>99,4</i>	<i>100,0</i>	<i>101,1</i>	<i>101,7</i>	<i>102,2</i>	<i>103,2</i>	<i>104,5</i>	<i>107,2</i>
PIB "per capita" en euros constants	63 134	66 047	69 034	70 959	66 477	68 732	72 219	64 738
Evolution en volume		4,6%	4,5%	2,8%	-6,3%	3,4%	5,1%	-10,4%

Le PIB « per capita » s'élève à 69 380 euros. Il recule de 10,4 % en volume. La population de référence ayant diminuée (-1,6 %), la variation du PIB « per capita » est inférieure à celle du PIB.

1.3.2 Le PIB par salarié⁴

Il peut être utilisé comme élément de mesure et de comparaison de la productivité.

TABLEAU 7 : PIB « par salarié »

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB en millions d'euros courants	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,7	5 693,0	6 091,9	6 595,9	5 967,6
Population salariée	50 835	52 239	51 956	52 447	54 303	56 303	57 867	55 919
PIB "par salarié" en euros courants	97 098	101 864	108 623	111 498	104 838	108 199	113 984	106 719
<i>Indice des prix</i>	<i>99,4</i>	<i>100,0</i>	<i>101,1</i>	<i>101,7</i>	<i>102,2</i>	<i>103,2</i>	<i>104,5</i>	<i>107,2</i>
PIB "par salarié" en euros constants	97 658	101 864	107 400	109 670	102 584	104 833	109 044	99 579
Evolution en volume	6,9%	4,3%	5,4%	2,1%	-6,5%	2,2%	4,0%	-8,7%

Le PIB par salarié s'élève à 106 719 euros. Il régresse de 8,7 % en volume.

1.3.3 Le PIB par salarié à Monaco et en France

Les données françaises pour 2019 et 2020 sont des données provisoires.

TABLEAU 8 : France - PIB « par salarié » en volume

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 19/20
PIB en milliards d'euros constants (base 201	2 110,6	2 117,2	2 129,4	2 149,8	2 173,7	2 197,5	2 247,2	2 289,8	2 332,0	2 148,8	-7,9%
Population salariée en milliers (France)	24 367	24 296	24 375	24 386	24 489	24 741	25 069	25 248	25 534	25 238	-1,2%
PIB "par salarié" en euros constants	86 619	87 141	87 362	88 155	88 764	88 822	89 641	90 694	91 330	85 141	-6,8%

Sources : INSEE, IMSEE

Unités : millier, milliard d'euros 2014

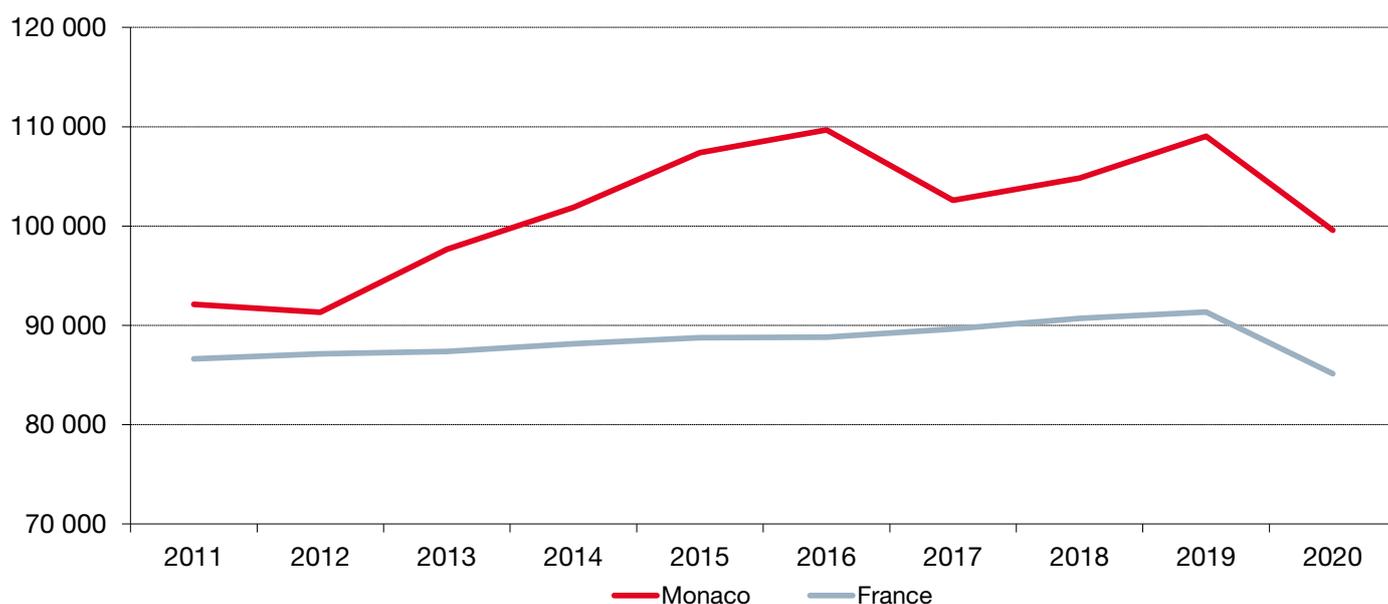
⁴ Salariés actifs ayant travaillé au moins une heure durant le mois de décembre 2020

TABLEAU 9 : Évolution du PIB « par salarié » entre Monaco et la France en euros constants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Var 19/20
Monaco	92 104	91 326	97 658	101 864	107 400	109 670	102 584	104 833	109 044	99 579	-8,7%
France	86 619	87 141	87 362	88 155	88 764	88 822	89 641	90 694	91 330	85 141	-6,8%
Ecart Monaco / France	6,3%	4,8%	11,8%	15,6%	21,0%	23,5%	14,4%	15,6%	19,4%	17,0%	

Unité : euros, base 100 en 2014

Le PIB par salarié à Monaco a toujours été supérieur à celui de la France. En 2020, l'écart est de 14 438 € (soit 17,0 %). L'écart maximum a été atteint en 2016 avec 20 848 euros.

FIGURE 6 : Évolution du PIB « par salarié » en euros constants

Unité : euros, base 100 en 2014

2. Méthodologie et dispositif de calcul du PIB

2.1 Cadre réglementaire et méthodologie retenue

2.1.1 Le Système Européen des Comptes 1995 (SEC 95)

Le Système Européen de Comptes nationaux et régionaux (SEC 95), entré en vigueur en 1999, cohérent pour l'essentiel avec le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 1993), définit un cadre qui assure la cohérence des évaluations au sein de l'Union Européenne.

Dans un souci de comparabilité et de transparence vis-à-vis de la communauté internationale et dans la mesure des informations disponibles, la Principauté s'est appuyée sur le SEC 95 pour élaborer les outils de mesure de la richesse nationale que sont le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut (R.N.B.)⁵.

2.1.2 Le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010)

Le SEC 95 est remplacé progressivement par le SEC 2010. L'année 2014 constitue pour plusieurs pays (notamment la France et la Suisse), l'année de révision des comptes nationaux et de publication des premiers agrégats selon le SEC 2010.

Les principales modifications apportées résident dans la prise en compte des dépenses de recherche et développement et des dépenses militaires.

Les dépenses de recherche et développement dans le SEC 1995 sont considérées comme des dépenses courantes et enregistrées comme de la consommation intermédiaire. Elles ont comme conséquence de diminuer le PIB du pays. Or, ces dépenses ont un impact durable et leur influence peut être mesurée sur plusieurs années. C'est pourquoi selon le SEC 2010, elles doivent être considérées comme des investissements, ce qui augmente le niveau du PIB.

Les dépenses militaires sont traitées quant à elles, dans le SEC 1995, en tant que consommation intermédiaire de l'Etat, si l'équipement militaire ne peut pas être utilisé pour des besoins civils (les avions de chasse par exemple). Dans le SEC 2010, il a été décidé d'enregistrer toutes les dépenses d'armement comme un investissement, si la durée de vie est supérieure à une année.

D'autres changements de méthodologie ou de concepts sont également apportés par le nouveau système européen des comptes. Tous ne sont pas encore méthodologiquement aboutis, comme l'estimation de la production de services par les assureurs non-vie et les réassureurs.

La situation particulière de la Principauté de Monaco (union douanière et monétaire avec la France, absence de système de comptabilité nationale) conduit à l'absence de certaines informations économiques.

Cette raison explique le fait que le calcul du PIB en Principauté ne prenne pas en compte certaines données. C'est le cas notamment des loyers fictifs (estimation de la valeur des loyers qu'auraient payés les habitants d'un logement s'ils en avaient été locataires et non propriétaires), retenus comme faisant partie du PIB selon le SEC 2010 et jamais estimés à Monaco.

Cette raison explique aussi que les modifications apportées par le SEC 2010 ne soient pas intégrées dans le calcul du PIB à Monaco, qui continue à se référer à la version du SEC de 1995.

La non prise en compte d'éléments constitutifs du PIB en Principauté de Monaco en minore l'estimation.

2.1.3 Le PIB au cœur du raisonnement économique

⁵ Le revenu national brut est la somme de l'ensemble des revenus primaires (bruts) perçus par les unités économiques résidentes (excédent brut d'exploitation, revenu mixte brut, rémunération des salariés, impôts nets de subventions sur la production et les importations, revenus de la propriété perçus moins versés).

Il est égal au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés à des unités économiques non-résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes.

Il donne une mesure des revenus primaires reçus par l'ensemble des unités économiques résidentes et permet des comparaisons internationales. Source INSEE

Le PIB est un des agrégats permettant de déterminer la richesse nationale et son évolution, c'est-à-dire la croissance économique.

Il constitue avec le Revenu National Brut (R.N.B.) une synthèse des considérations théoriques de la macroéconomie et des considérations pratiques du cadre européen de comptabilité nationale.

2.1.4 La détermination du PIB

Le PIB peut s'appréhender de trois manières, équivalentes en termes de résultat :

- comme indicateur d'activité (approche production)

Le PIB est la somme des valeurs ajoutées (VA) brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, diminuée des subventions sur les produits, soit :

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{somme des VA brutes} \\ &+ \text{Impôts sur les produits} \\ &- \text{Subventions sur les produits} \end{aligned}$$

- comme indicateur de produit (approche dépense)

Le PIB est la valeur des biens et services issus de la production des unités résidentes et disponibles pour des emplois finals. Il est calculé comme somme des emplois finals de biens et services par les unités institutionnelles résidentes.

- comme indicateur de revenu (approche revenu)

Le PIB est égal à la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes déduite des subventions.

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{Rémunération des salariés} \\ &+ \text{Excédent Brut d'Exploitation et revenu mixte} \\ &+ \text{Impôts sur la production} \\ &- \text{Subventions} \end{aligned}$$

La Principauté a retenu l'approche du PIB comme indicateur de revenu dans la mesure où cette approche n'implique pas la mise en place immédiate de la comptabilité nationale. Les grands équilibres comptables permettent de comprendre la cohérence macroéconomique de ce choix.

Un PIB évalué en valeur

Le PIB ainsi calculé est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants.

Pour évaluer la croissance « réelle » des agrégats, il importe d'isoler l'effet dû à la variation des prix, de l'effet « volume ». Pour ce faire, on déflate le PIB en « valeur » de la variation moyenne de prix observée au cours de l'année écoulée. On obtient ainsi le PIB « en volume ».

L'indice des prix utilisé pour ces calculs est celui de la France publié par l'INSEE. Le PIB en volume sera calculé en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation en prenant comme base l'année 2014.

Périmètre de calcul : la résidence

Le périmètre de calcul est l'économie nationale. Celle-ci regroupe l'ensemble des unités résidentes, soit les unités possédant un centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

- La détermination du champ d'observation implique la définition d'un territoire économique regroupant :
 - le territoire géographique de ce pays ;
 - les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
 - l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
 - les enclaves territoriales ;
 - les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.
- Un temps d'observation : l'année
 - une unité est reconnue comme ayant un centre d'intérêt économique sur le territoire si elle y exerce des activités économiques pendant une période relativement longue

c'est-à-dire pendant une durée d'un an ou plus. Le critère de la nationalité n'intervient pas ; toute autre unité est classée comme non résidente.

- Le découpage du territoire économique en différentes nomenclatures : agents économiques, opérations économiques, comptes.

2.2 Dispositif mis en place en Principauté

Afin de répondre aux objectifs exposés précédemment, le Gouvernement a mis en place en 2005 un groupe de travail sur ce sujet ayant pour objectifs de définir le territoire donné et recenser les agents économiques. Il s'agit de déterminer les éléments statistiques nécessaires à l'élaboration des agrégats financiers, notamment par la mise en place d'une enquête statistique nationale indispensable à l'élaboration du PIB.

L'IMSEE (Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques), créé par l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24/01/2011 et émanation de la Division des Statistiques et des Études Économiques, est aujourd'hui naturellement en charge du calcul du PIB de la Principauté.

2.2.1 Détermination des algorithmes de calcul

Ce vaste projet a eu pour objectif principal de définir les algorithmes de calcul des agrégats économiques (cf. 2.3) et mettre en cohérence l'ensemble des informations recensées.

2.2.2 Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB

Depuis la mise en œuvre du calcul du PIB en 2005, les données relatives à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des agents économiques monégasques ont été obtenues au travers d'une enquête.

Sur les 10 311 agents économiques concernés en 2020, le taux de dossiers traités a été de 76,3 % (72,4 % en 2019 mais 88,6 % en 2018). Pour appréhender le niveau global d'EBE, et palier le reliquat de non-réponse, des procédures statistiques d'extrapolation sont utilisées (avec une méthodologie constante depuis l'origine). Certaines informations concernant les sociétés non répondantes ont tout de même pu être exploitées, en particulier la forme juridique, le secteur et sous-secteur d'activité ainsi que l'effectif pour certaines d'entre elles.

Dans un premier temps, les variables discriminantes de l'EBE ont été déterminées sur la base des informations transmises par les sociétés répondantes. Ainsi, les analyses statistiques ont permis de déterminer cinq variables discriminantes :

1. la taille de l'entreprise : les 100 entreprises réalisant les chiffres d'affaires les plus importants ont été traitées différemment. L'objectif est de ne pas reproduire le caractère atypique de ces sociétés sur l'ensemble des sociétés non répondantes ;
2. la forme juridique ;
3. l'appartenance à un secteur d'activité ;
4. l'effectif de la société ;
5. la masse salariale.

Néanmoins, les informations disponibles sur les sociétés non répondantes n'ont pas permis d'exploiter la totalité de ces variables explicatives. En effet, à titre d'exemple, les analyses statistiques montrent que le nombre de salariés semble être une variable discriminante de l'EBE. Cependant, cette information n'a pu être exploitée dans la mesure où le nombre de salariés est rarement disponible pour les sociétés non répondantes. Les travaux ont donc été recentrés sur les variables connues de ces entités à savoir la forme juridique, le secteur et le sous-secteur d'activité.

Dans un second temps, les résultats issus des analyses discriminantes ont été corrigés du biais entraîné par l'existence de valeurs atypiques. Ainsi, pour une forme juridique et un sous-secteur d'activité, 90 % des données ont été conservées pour l'extrapolation. L'objectif étant d'avoir une estimation moins volatile de l'EBE et non biaisée par des entreprises singulières de la classe considérée. Après avoir corrigé les estimations moyennes d'EBE par classe, l'extrapolation a pu être effectuée en utilisant l'information disponible des sociétés non répondantes.

2.2.3 Détermination du PIB par secteur

Dans le cadre des analyses effectuées par la plupart des administrations monégasques, 12 secteurs d'activités au sein du tissu économique de la Principauté ont été identifiés.

Des hypothèses structurantes pour le calcul du PIB par secteur :

Concernant les salaires, l'IMSEE, s'appuie sur les données communiquées par les Caisses Sociales de Monaco.

L'EBE de chacun des secteurs a été extrapolé en s'appuyant sur la même méthode que celle retenue pour le calcul global du PIB (cf. supra).

Les subventions ont été affectées et pondérées à chacun des secteurs selon leur nature et leur destination.

Concernant la répartition des impôts par secteur d'activité, plusieurs analyses ont été menées.

Sur ces bases, les règles de ventilation suivantes ont été arrêtées :

- Concernant la TVA collectée, une petite partie est constituée d'un compte « Non ventilés par secteur ». Il a été admis qu'il était envisageable d'appliquer à ce poste, une clé de répartition correspondant à celle de la partie connue par secteur de la TVA perçue.
- De la même manière, il a été admis que cette clé de répartition pouvait s'appliquer à l'ensemble des autres postes ci-dessous listés :
 - Reversement français au titre du compte de partage de la TVA ;
 - Droits d'importation ;
 - Droits annuels de naturalisation des navires ;
 - T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs ;
 - Bénéfices du Monopole des tabacs ;
 - Droit de bail ;
 - Droits de timbre ;
 - Taxes sur les conventions d'assurance ;
 - Droit de consommation sur les alcools ;
 - Droits perçus sur les véhicules des entreprises.
- En revanche, il a été convenu d'affecter les articles budgétaires « TVA Immobilière » et « Droits de mutation à titre onéreux » au secteur de l'immobilier.

2.2.4 Un PIB en euros courants et en euros constants

Pour évaluer le PIB en euros constants, a été appliqué aux agrégats 2014 un indice de revalorisation / d'inflation. Compte tenu des caractéristiques et de la situation géographique du territoire de la Principauté, il a été convenu de s'appuyer sur les données et hypothèses retenues pour évaluer le PIB français et communiquées par l'INSEE.

Les comptes annuels à prix constants (dit aussi « en volume ») de la base 2014 sont présentés « au prix de l'année précédente, chaînés, base 2014 » (1.103 Indice de prix des ressources et emplois de biens et services).

L'objectif de cette présentation est de fournir aux utilisateurs des agrégats, les meilleures séries temporelles à prix constants. En effet, l'évolution d'un agrégat à prix constants est le plus interprétable lorsque l'année des prix constants est assez proche de l'année des prix sous revue.

C'est pourquoi, les évolutions des agrégats à prix constants des comptes nationaux annuels pour une année donnée, sont calculées systématiquement en prenant comme base les agrégats à prix courants de l'année précédente, et en leur appliquant les évolutions aux prix de l'année précédente. Ces séries sont ensuite nommées 100 en 2014, puis multipliées par la valeur à prix courants de l'agrégat en 2014, de façon à ce que les utilisateurs aient en même temps à leur disposition l'ordre de grandeur de l'agrégat.

2.3 Algorithme de calcul du PIB

2.3.1 Produit Intérieur Brut

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{Rémunérations et charges sociales (D1)} \\ &+ \text{Excédent Brut d'Exploitation et Revenus mixtes} \\ &+ \text{Impôts sur la production (D2)} \\ &- \text{Subventions (D3)} \end{aligned}$$

2.3.2 Rémunérations et charges sociales (D1)

$$\begin{aligned} \text{D1} &= \text{Salaires \& traitements bruts en espèces} \\ &+ \text{Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs} \\ &+ \text{Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs} \end{aligned}$$

2.3.3 Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes

Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 détaillé :

$$\begin{aligned} \text{EBE} &= \text{Chiffre d'Affaires HT} \\ &+ \text{Production immobilisée} \\ &- \text{Montant des achats} \\ &\pm \text{Variations des stocks} \\ &- \text{Consommations de l'exercice} \\ &+ \text{Subventions d'exploitation} \\ &- \text{Impôts, taxes et versements assimilés} \\ &- \text{Salaires \& Rémunérations brutes} \\ &- \text{Total des cotisations sociales} \end{aligned}$$

Si le déclarant remplit le questionnaire Q2 :

$$\begin{aligned} \text{EBE} &= \text{CA / Honoraires et/ou Soins facturés} \\ &- \text{Achats et charges de l'exercice} \\ &\pm \text{Variations des stocks} \\ &+ \text{Subventions d'exploitation} \\ &- \text{Salaires et rémunérations brutes} \\ &- \text{Total des cotisations sociales} \end{aligned}$$

2.3.4 Impôts sur la production (D2)

D2 = TVA
+ Impôts sur les importations (D212)
+ Autres impôts sur les produits (D214)
+ Autres impôts sur la production

TVA

TVA = D211
+ TVA nette collectée en Principauté (hors TVA immobilière)
± Versements français au titre du compte de partage.

Impôts sur les importations

D212 = Droits d'importation
+ Droit annuel de naturalisation des navires

Autres impôts sur les produits

D214 = T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs
+ Bénéfices du monopole des tabacs
+ Droits de mutation à titre onéreux
+ Droit de bail
+ Droit de timbre
+ Taxe sur les conventions d'assurance
+ TVA immobilière
+ Droit de consommation sur les alcools

Autres impôts sur la production

D29 = Impôts liés à la propriété ou l'utilisation de biens immobiliers, de machines, de véhicules et d'équipements. Impôts sur masse salariale, sur autorisation d'exercer une activité professionnelle, sur les émissions polluantes.

2.3.5 Subventions (D3)

D3 (D393 + D399) = Dotation de fonctionnement de la mairie
+ Dotation de fonctionnement du CHPG
+ Dotation de fonctionnement des autres établissements publics
+ Subventions dans le domaine éducatif et culturel
+ Subventions des politiques publiques
+ Subventions dans le domaine social et humanitaire
+ Aides au sport
+ Organisation de manifestations en Principauté

3. Annexe : Taux de croissance du PIB en volume

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Égypte, République arabe d	1,8%	2,2%	2,2%	2,9%	4,4%	4,3%	4,2%	5,3%	5,6%	3,6%
Irlande	0,6%	0,1%	1,2%	8,6%	25,2%	2,0%	9,1%	8,5%	5,6%	3,4%
Viet Nam	6,2%	5,2%	5,4%	6,0%	6,7%	6,2%	6,8%	7,1%	7,0%	2,9%
Chine	9,6%	7,9%	7,8%	7,4%	7,0%	6,8%	6,9%	6,7%	5,9%	2,3%
Turquie	11,2%	4,8%	8,5%	4,9%	6,1%	3,3%	7,5%	3,0%	0,9%	1,8%
Iran, République islamique d	2,6%	-7,4%	-0,2%	4,6%	-1,3%	13,4%	3,8%	-6,0%	-6,8%	1,7%
Nouvelle-Zélande	2,3%	2,2%	2,7%	3,8%	3,7%	3,7%	3,6%	3,2%	1,6%	1,0%
Australie	2,5%	3,9%	2,6%	2,5%	2,2%	2,8%	2,3%	2,9%	2,2%	-0,3%
Norvège	1,0%	2,7%	1,0%	2,0%	2,0%	1,1%	2,3%	1,1%	0,9%	-0,8%
Lituanie	6,0%	3,8%	3,6%	3,5%	2,0%	2,5%	4,3%	3,9%	4,3%	-0,9%
Corée, République de	3,7%	2,4%	3,2%	3,2%	2,8%	2,9%	3,2%	2,9%	2,0%	-1,0%
Serbie	2,0%	-0,7%	2,9%	-1,6%	1,8%	3,3%	2,1%	4,5%	4,2%	-1,0%
Luxembourg	2,5%	-0,4%	3,7%	4,3%	4,3%	4,6%	1,8%	3,1%	2,3%	-1,3%
Israël	4,6%	2,4%	4,2%	3,9%	2,2%	3,8%	3,6%	3,5%	3,5%	-2,4%
Pologne	4,8%	1,3%	1,1%	3,4%	4,2%	3,1%	4,8%	5,4%	4,5%	-2,7%
Danemark	1,3%	0,2%	0,9%	1,6%	2,3%	3,2%	2,8%	2,2%	2,8%	-2,7%
Finlande	2,5%	-1,4%	-0,9%	-0,4%	0,5%	2,8%	3,2%	1,3%	1,3%	-2,8%
Suède	3,2%	-0,6%	1,2%	2,7%	4,5%	2,1%	2,6%	2,0%	1,4%	-2,8%
Suisse	1,9%	1,2%	1,8%	2,4%	1,7%	2,0%	1,6%	3,0%	1,1%	-2,9%
Estonie	7,4%	3,1%	1,3%	3,0%	1,8%	3,2%	5,5%	4,4%	5,0%	-2,9%
Fédération de Russie	4,3%	4,0%	1,8%	0,7%	-2,0%	0,2%	1,8%	2,8%	2,0%	-3,0%
États-Unis	1,6%	2,2%	1,8%	2,5%	3,1%	1,7%	2,3%	3,0%	2,2%	-3,5%
Monde	3,1%	2,5%	2,7%	2,9%	2,9%	2,6%	3,3%	3,0%	2,3%	-3,6%
Qatar	13,4%	4,7%	5,6%	5,3%	4,8%	3,1%	-1,5%	1,2%	0,8%	-3,7%
Pays-Bas	1,6%	-1,0%	-0,1%	1,4%	2,0%	2,2%	2,9%	2,4%	1,7%	-3,7%
Roumanie	1,9%	2,0%	3,8%	3,6%	3,0%	4,7%	7,3%	4,5%	4,1%	-3,9%
Ukraine	5,5%	0,2%	0,0%	-6,6%	-9,8%	2,2%	2,5%	3,4%	3,2%	-4,0%
Arabie saoudite	10,0%	5,4%	2,7%	3,7%	4,1%	1,7%	-0,7%	2,4%	0,3%	-4,1%
Bulgarie	2,4%	0,4%	0,3%	1,9%	4,0%	3,8%	3,5%	3,1%	3,7%	-4,2%
Allemagne	3,9%	0,4%	0,4%	2,2%	1,5%	2,2%	2,6%	1,3%	0,6%	-4,9%
Hongrie	1,9%	-1,4%	1,9%	4,2%	3,8%	2,1%	4,3%	5,4%	4,6%	-5,0%
Chypre	0,4%	-3,4%	-6,6%	-1,8%	3,2%	6,4%	5,2%	5,2%	3,1%	-5,1%
Singapour	6,3%	4,5%	4,8%	3,9%	3,0%	3,3%	4,5%	3,5%	1,3%	-5,4%
Canada	3,1%	1,8%	2,3%	2,9%	0,7%	1,0%	3,0%	2,4%	1,9%	-5,4%
Algérie	2,9%	3,4%	2,8%	3,8%	3,7%	3,2%	1,3%	1,2%	0,8%	-5,5%
Slovénie	0,9%	-2,6%	-1,0%	2,8%	2,2%	3,2%	4,8%	4,4%	3,2%	-5,5%
République tchèque	1,8%	-0,8%	0,0%	2,3%	5,4%	2,5%	5,2%	3,2%	2,3%	-5,6%
Bahreïn	2,0%	3,7%	5,4%	4,4%	2,5%	3,6%	4,3%	1,7%	2,0%	-5,8%
Union européenne	1,8%	-0,7%	0,0%	1,6%	2,3%	2,0%	2,8%	2,1%	1,6%	-6,2%
Belgique	1,7%	0,7%	0,5%	1,6%	2,0%	1,3%	1,6%	1,8%	1,8%	-6,3%
Autriche	2,9%	0,7%	0,0%	0,7%	1,0%	2,0%	2,4%	2,6%	1,4%	-6,6%
Islande	1,8%	1,1%	4,6%	1,7%	4,4%	6,3%	4,2%	4,7%	2,6%	-6,6%
Zone euro	1,7%	-0,9%	-0,2%	1,4%	2,0%	1,9%	2,6%	1,9%	1,3%	-6,7%
Afrique du Sud	3,3%	2,2%	2,5%	1,8%	1,2%	0,4%	1,4%	0,8%	0,2%	-7,0%
Malte	0,5%	4,1%	5,5%	7,6%	9,6%	4,1%	8,1%	5,2%	5,5%	-7,0%
Maroc	5,2%	3,0%	4,5%	2,7%	4,5%	1,1%	4,2%	3,1%	2,5%	-7,1%
Portugal	-1,7%	-4,1%	-0,9%	0,8%	1,8%	2,0%	3,5%	2,8%	2,5%	-7,6%
Inde	5,2%	5,5%	6,4%	7,4%	8,0%	8,3%	6,8%	6,5%	4,0%	-8,0%
France	2,2%	0,3%	0,6%	1,0%	1,1%	1,1%	2,3%	1,8%	1,5%	-8,1%
Grèce	-10,1%	-7,1%	-2,7%	0,7%	-0,4%	-0,5%	1,3%	1,6%	1,9%	-8,2%
Croatie	-0,2%	-2,4%	-0,4%	-0,3%	2,4%	3,5%	3,4%	2,8%	2,9%	-8,4%
Tunisie	-1,9%	4,1%	2,8%	2,9%	1,2%	1,2%	1,9%	2,7%	1,0%	-8,6%
Italie	0,7%	-3,0%	-1,8%	0,0%	0,8%	1,3%	1,7%	0,9%	0,3%	-8,9%
Saint-Marin	-8,3%	-7,0%	-0,8%	-0,7%	2,3%	2,3%	0,3%	1,5%	2,4%	-9,7%
Royaume-Uni	1,3%	1,4%	2,2%	2,9%	2,4%	1,7%	1,7%	1,3%	1,4%	-9,8%
Argentine	6,0%	-1,0%	2,4%	-2,5%	2,7%	-2,1%	2,8%	-2,6%	-2,1%	-9,9%
Iraq	7,5%	13,9%	7,6%	0,2%	4,7%	13,8%	-1,8%	-1,2%	4,4%	-10,4%
Espagne	-0,8%	-3,0%	-1,4%	1,4%	3,8%	3,0%	3,0%	2,4%	2,0%	-10,8%
Monaco	7,0%	1,0%	9,6%	7,2%	4,9%	3,5%	-3,4%	6,1%	7,5%	-11,8%
Andorre	0,0%	-5,0%	-3,5%	2,5%	1,4%	3,7%	0,3%	1,6%	2,0%	-12,0%
Liban	0,9%	2,5%	3,8%	2,5%	0,2%	1,5%	0,9%	-1,9%	-6,7%	-20,3%

Produit Intérieur Brut 2020

Novembre 2021

Pour consulter les publications de
l'IMSEE :

<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :

<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la newsletter
de l'IMSEE :

<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

www.imsee.mc

